

Conseil municipal du 13 septembre 2001
Compte rendu

Présents : Roger CARACACHE, Jérôme BARRAND, Isabelle BARTHE, Céline CALDARA
Bruno CHARLES, Hervé DONDEY, Marc GAUDE Agnès HENRY Emmanuel JAIL,
Claire JOUFFE, François MESSINES, Pascal ROUX, Christel THEVENIN.

Absents excusés : Jacques SANTONI.

Rappel de l'ordre du jour :

- - Situation du cimetière – Projet d'extension
- - Sécurisation de la traversée du village et des abords de l'école – Projets de travaux.
- - Acquisition parcelles dans le cadre du projet de réhabilitation du Marais des Sagnes
- - Renégociation contrat emprunt Caisse d'Epargne et Crédit Local de France
- - Renégociation contrat assurance
- - Conversion en euros des tarifs communaux: camping, tennis, gîtes, RM
- - Conversion et réévaluation des tarifs de la salle des fêtes
- - Contrat de conversion avec les banques, les assurances et la Saur
- - Nouveau règlement pour la réservation de la salle des fêtes
- - Situation et analyse du projet de création d'un Refuge à l'Emeindras
- - Divers.

Informations diverses :

À la suite des attentats du 11 septembre dernier aux USA, le Préfet de l'Isère a adressé un courrier aux Maires du département pour leur demander de programmer les actions qui marqueront notre participation à la journée de deuil national du 14 septembre 01. Le Maire a donné les instructions au personnel communal en ce sens.

Le maire fait une déclaration solennelle, à laquelle s'associe l'ensemble du conseil, pour condamner ces actes terroristes que rien ne peut justifier et se déclare solidaire des victimes des attentats.

- La mise en place du plan Vigipirate a conduit à l'annulation par le Ministère des journées du patrimoine des 15 et 16 Septembre prochain ; les manifestations prévues dans ce cadre au Fort du St Eynard et à l'Eglise du Sappey sont annulées.

- Les élections sénatoriales se tiendront le dimanche 23 septembre prochain. Scrutin ouvert de 9h00 à 15h00 à la préfecture de l'Isère.

- La vente de bois prévue le 27 septembre 01 au Sappey est reportée à une date non encore fixée. Motif : mise en conformité des systèmes traditionnels d'enchères avec le droit commercial à la demande de l'interprofession de la filière bois.

Le cimetière

(dossier présenté par Claire JOUFFE)

La commune doit régulièrement répondre à des demandes de mise à disposition de concessions au cimetière (une statistique donne environ 7 demandes par période de 10 ans pour une commune semblable à la nôtre). Aujourd'hui il n'existe au Sappey que très peu de possibilités de répondre favorablement à ces demandes. Un document de présentation détaillé de la situation a été rédigé par Claire Jouffe.

Deux voies sont possibles pour y remédier :

1) 1) L'extension du cimetière.

Dans le projet de P.O.S. qui sera mis à l'enquête publique prochainement, il est prévu un emplacement réservé le long de la Loue, mais en retrait du ruisseau pour répondre aux dispositions du P.P.R. (plan de prévention des risques naturels).

Cette proposition, qui n'apporte pas de solution dans le court terme, permet d'envisager un doublement de la surface du cimetière.

2) 2) Récupération de concessions devenues libérables.

Il existe des possibilités de récupération de concession. Suite à un travail d'interview de plusieurs personnes du village, il apparaît qu'il pourrait y avoir :

3 concessions disponibles immédiatement

1 concession libérable rapidement s'il existe par ailleurs un columbarium pouvant recevoir l'urne qu'elle contient.

7 concessions libérables si elles sont vidées. Une période d'attente de 3 ans est alors nécessaire pour les rendre disponibles

Une dizaine de concessions perpétuelles sont donc récupérables à condition que l'état d'abandon pressenti soit confirmé.

Actions proposées :

Construire un caveau communal pour accueillir les ossements issus des tombes à vider.

Construire un columbarium.

Réaliser des travaux d'entretien des parties communes du cimetière. (Nettoyage, gravillonnage des allées, plantations). Le coût de ces travaux est estimé à 80 KF au total.

Lancer la procédure de récupération des concessions abandonnées.

Débat :

François Messines : Les reprises de concessions temporaires ou abandonnées doivent se faire dans le respect de la mémoire du village (plaque ou monument commémoratifs)

Roger Caracache : Il serait souhaitable que la procédure de reprise éventuelle des tombes abandonnées démarre au plus vite pour que la période d'information par panneaux sur les tombes concernées inclue les fêtes de la Toussaint.

Vote pour autoriser le Maire à engager les formalités de reprise des concessions abandonnées.

Vote à l'unanimité.

Vote pour autoriser le Maire à engager les travaux d'aménagement et d'entretien du cimetière dans le cadre d'un budget de 80 KF.

Vote à l'unanimité.

Sécurisation du centre village (Abords de la route départementale et proximité des écoles).

Introduction de Roger Caracache

Un groupe de réflexion a travaillé sur le sujet composé d'Isabelle Barthe, Jacques Santoni, Christel Thevenin, Pascal Roux et les techniciens de la DDE. Ce travail a été réalisé en prenant compte des remarques des habitants et des usagers exprimées en séances publiques.

Pour étayer cette réflexion nous avons obtenu de la DDE la pose temporaire de systèmes enregistreurs de la vitesse et du nombre de véhicules empruntant la RD 512 en amont et en aval du village. Signalons qu'un des appareils a été vandalisé le 12 septembre et que le Maire a déposé une plainte en gendarmerie pour qu'une enquête soit menée.

Le Maire insiste sur la détermination du conseil municipal pour qu'aboutissent les mesures qui rendront moins dangereuse la traversée du village par la route départementale. Il en appelle également au sens civique de tous, pour que dans les instants où nous sommes automobilistes nous pensions aux risques que nous (et nos enfants) courrons lorsque nous sommes piétons dans le village.

Présentation du dossier par Isabelle Barthe

Sur cette question, quatre réunions ouvertes aux habitants et aux usagers ont été organisées depuis le mois de juin. Deux principes généraux fondent le projet actuel :

1) 1) Favoriser le piéton au centre du village.

2) 2) Casser la vitesse des véhicules aux entrées du village.

I.B. présente un schéma de principe pour les zones amont et aval du village. À noter que les aménagements proposés ici s'inscrivent dans le long terme car ils ne concernent pas la zone qui sera probablement remaniée lors de l'aboutissement du projet d'urbanisme du centre village. Deux zones sont dessinées :

Zone amont : Matérialisation d'un parcours piétons sur la droite en montant la RD 512 entre la maison Armand et la patte d'oie de Prallières : zone limitée à 30 km/h, matérialisée au sol par un revêtement bi-couche de couleur rouge. Coût estimé : 50 KF.

Zone aval : Construction d'un îlot central avec un effet de chicane sur les voies montantes et descendantes, en aval de l'hostellerie, à la hauteur de la maison Chenevas.. On utiliserait la place disponible sur la droite (sens montée) pour déporter la voie montante. Zone traitée avec bi-couche rouge, limitation de vitesse à 30 km/h

Il conviendra de proposer aux cyclistes à la montée une voie séparée, au passage de cette chicane (*remarque de Hervé Dondey*). L'éclairage obligatoire de cette zone nécessitera la pose d'un lampadaire supplémentaire. L'îlot délimité par des bordures béton sera agrémenté par des jardinières centrales. Coût estimé à 200 KF.

Le total des coûts d'aménagement de ces 2 zones (250 KF), est subventionnable à 55% et peut être pris sur le budget de l'intercommunalité dès cette année.

Zone centrale et abords des écoles. : *Christel Thévenin* nous rappelle le risque important auquel sont exposés les enfants aux moments de l'entrée et de sortie des classes.

Il est proposé de restreindre l'accès des véhicules aux abords des écoles.

Un débat s'engage sur le principe de circulation dans cette zone et le positionnement des zones non accessibles aux véhicules. Le problème le plus difficile à résoudre est celui des abords de la Mairie, avec les stationnements et les arrêts désordonnés en ce lieu et l'étranglement de la route au niveau du Bureau de Tabac.

L'autre souci important est la traversée de la RD 512 par les enfants, conséquence de l'éclatement des installations scolaires en deux sites. En attendant le regroupement scolaire, il est proposé d'organiser la traversée aux heures d'entrée et de sortie des écoles sous la responsabilité d'un adulte. Cette formule pourrait combiner le bénévolat et le recours à l'indemnisation pour les personnes qui prendraient en charge ce service (estimation maxi de l'indemnisation : 26 KF/an).

Vote pour autoriser le Maire à engager les études et les travaux nécessaires au traitement des zones amont et aval du centre village selon les schémas de principe présentés et dans le cadre d'un budget(hors subventions) de 250 KF, à prendre sur l'intercommunalité.

Vote à l'unanimité.

Marais des Sagnes

(dossier présenté par Bruno Charles et Roger Caracache)

Point sur l'avancement du dossier

Les travaux de restauration et de préservation du site sont programmés pour cet automne. Ils concerneront essentiellement la parcelle communale. Un appel à candidature a été lancé auprès de plusieurs entreprises du massif de Chartreuse. Le choix des entreprises interviendra début octobre.

Projet d'acquisition foncière par la commune sur la zone du marais.

Les opérations de gestion souhaitables pour la préservation du site du Marais des Sagnes devraient concerner des parcelles privées. Pour cette raison, il a été proposé aux propriétaires soit d'autoriser les travaux de gestion dans le cadre du plan de gestion établi en concertation avec le Parc de Chartreuse et AVENIR, soit de vendre leur parcelle à la commune.

.La commune peut être aidée par le Conseil Général de l'Isère pour procéder à ces acquisitions. Celles-ci sont en effet subventionnées à hauteur de 50% à 70% dans le cadre de la politique " Espaces Naturels Sensibles " du Département.

Vote pour pouvoir accéder à cette possibilité, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

“ Il existe un intérêt patrimonial certain de la zone du Marais des Sagnes. En effet, cet espace :

-figure depuis 1986 à l'inventaire ZNIEFF

-fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (9 mai 94)

-fait partie du réseau des espaces naturels sensibles du département de l'Isère et fait à ce titre l'objet d'une convention de partenariat signée entre le CG38, la commune du Sappey et le Parc de Chartreuse.

-fait l'objet d'un plan de gestion sous la maîtrise d'ouvrage du Parc de Chartreuse et la maîtrise d'œuvre d'AVENIR.

Par ailleurs, la commune du Sappey est propriétaire d'une parcelle au cœur du marais, ce qui lui permet d'engager de manière significative des actions de gestion du milieu, prolongement de l'intérêt qu'elle porte à la préservation de ce site depuis plusieurs années.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose :

-d'étendre la maîtrise foncière de la commune à des parcelles situées totalement ou partiellement à l'intérieur du périmètre concerné par l'arrêté de protection de biotope chaque fois que leur propriétaire en accepte la vente.

-de solliciter l'aide du Conseil Général de l'Isère au titre de sa politique Espaces Naturels Sensibles pour l'achat de parcelles privées. ”

Délibération votée à l'unanimité

Renégociation de la dette et des contrats d'assurances

(dossier présenté par Christel Thévenin)

Christel Thévenin nous présente le résultat des renégociations des emprunts en cours et de l'audit des contrats d'assurances de la commune ; il existe un document détaillant les gains que peut réaliser la commune si elle procède à ces renégociations. Au total, le gain annuel pour la commune serait de 70 063 F ; le coût total de la prestation du conseiller financier est de 35 252 F.

À noter qu'au-delà de l'aspect financier direct, la commune augmente ainsi son potentiel d'emprunt et améliore ses garanties d'assurances (suppression des redondances et extension de garanties).

Vote pour autoriser le Maire à signer accords de renégociation de la dette et les nouveaux contrats d'assurances.

Vote à l'unanimité

Conversion des tarifs communaux en EUROS

(dossier présenté par Christel Thévenin)

Christel Thévenin présente le résultat de la conversion des tarifs francs en euros. Le principe général de cette conversion est l'arrondi au chiffre rond le plus proche. Sont concernés par cette conversion les tarifs des gîtes, camping, tennis, salle des fêtes, Jacobine, remontées mécaniques.

Les prix ont été convertis en euros à coût constant, excepté pour la location de la salle des fêtes aux non résidents du Sappey : il a en effet été jugé nettement insuffisant en regard des frais de remise en état et de nettoyage nécessaires après location et par ailleurs, la commune ne souhaite pas, avec un prix attractif, développer prioritairement ce mode d'utilisation de la salle. Il est donc proposé de l'augmenter.

Roger Caracache évoque aussi la question du 1^{er} étage de la Jacobine : le prix de la location à des privés et à la soirée reste actuellement inchangé (*soit 122€*) mais seules les soirées non sonorisées y sont désormais autorisées.

Vote pour l'adoption des nouveaux tarifs gîtes, camping, tennis, salle des fêtes, Jacobine, remontées mécaniques, exprimés en euros.

Vote à l'unanimité

Il est aussi proposé de convertir l'ensemble des contrats passés entre la commune et la SAUR en euros

Vote pour l'adoption des nouveaux contrats et tarifs SAUR exprimés en euros.

Vote à l'unanimité

Règlement Salle des fêtes.

Dossier présenté par Christel Thévenin

Après quelques mois d'observation du fonctionnement des réservations de la salle des fêtes et eu égard au fait qu'il s'agit d'un équipement de plus en plus sollicité pour des activités très diverses, collectives ou privées, il est proposé de mettre en place un règlement de réservation de la salle (cf document en annexe).

Le principe général consiste à instaurer un ordre de priorité à la réservation qui se décline comme suit :

- 1) la vie scolaire, communale et associative locale.
- 2) les habitants du Sappey.

3) les extérieurs à la commune.

Sur le plan de l'organisation, les réservations sont à faire désormais par écrit et auprès du Syndicat d'Initiative (lettre ou fax) qui centralise les demandes et les transmet à la Mairie toutes les semaines. La réponse est donnée par écrit par l'adjoint responsable.

Pour mettre en place la trame du planning de la salle pour l'année à venir, la Mairie invite les associations du village à une réunion de travail le 18 septembre prochain.

Refuge de l'Emeindras :

Dossier présenté par Bruno Charles

Au cours d'un précédent conseil municipal, il avait été convenu qu'il serait souhaitable que la commune du Sappey exprime un avis clair sur le projet de refuge de l'Emeindra élaboré par Mr Jacques PEREZ. Il est donné lecture du compte rendu de la séance de travail qui s'est réunie sur la question

“ Le 18 août 01, les membres du C.M. des commissions urbanisme et développement se sont réunis pour proposer un avis formel du conseil municipal sur le projet du **Refuge de l'Emeindras de dessous**. Les membres du groupe de travail étaient : Isabelle Barthe, Bruno Charles, Hervé Dondey, Marc Gaude, Emmanuel Jail, François Messines, Pascal Roux.

Les membres du groupe de travail ont eu l'occasion de rencontrer Mr Perez (porteur du projet jusqu'à ce jour) et ont pu le questionner à ce sujet. Il existe aussi un document de présentation détaillée du projet rédigé par Mr Perez dont nous en avons pris connaissance avant notre séance de travail ; ce document est disponible en Mairie. Il nous apparaît sérieux et fouillé sur les aspects d'architecture et d'économie du projet. Il nous semble toutefois qu'une **étude de marché** dépassant la seule extrapolation de la fréquentation constatée pour le refuge des Aillères (dans le Vercors) serait nécessaire.

Intérêt général du projet

La création d'un d'hébergement (refuge de 19 lits) à destination des randonneurs sur un itinéraire majeur du réseau du Sappey (randonnée pédestre, ski de fond et raquette) serait **un ajout très intéressant à l'offre touristique du village**. Une synergie possible avec l'exploitation de l'alpage constitue un aspect intéressant du projet, qui pourrait ouvrir un horizon de développement prometteur à cette dernière activité.

Il convient aussi de remercier la famille Barret-Collet, propriétaire de l'alpage, qui accepte le principe de la location de l'emplacement nécessaire au projet à la commune du Sappey.

Choix du lieu

La proximité du GR9, le passage de la piste de fond le Sappey-St Hugues, étape possible du tour de Chartreuse, le positionnement au sein d'un alpage encore exploité, la bonne exposition de la clairière choisie nous montre **la pertinence du choix du lieu d'implantation**. (Reste cependant le risque géologique à vérifier)

Architecture

On peut convenir de la **bonne qualité architecturale** du projet, bien que le bâtiment principal paraisse un peu sur-dimensionné.

Économie du projet

Investissement : Le total du projet s'élève à 3 200 000 F (y compris les lots de chauffage avec fourniture d'énergie d'origine solaire et assainissement, dont le chiffrage est difficilement prévisible avec précision). La commune du Sappey apporterait son aide au porteur de projet dans la recherche de fonds auprès des partenaires publics et privés mais elle n'envisage pas à ce jour de participation directe à cet investissement.

Exploitation : Le compte d'exploitation prévisionnel est construit autour d'un chiffre d'affaires qui se décompose comme suit :

Demi-pension = 21 % ; Restaurant = 66% ; Bar = 13% ; à partir de la simulation de fréquentation suivante :

Demi-pension = 6% Restaurant = 39% Bar = 59 % de la clientèle.

Ces chiffres nous conduisent à deux observations :

1) Est-il possible de réaliser ce niveau de fréquentation sur la partie restauration-bar à une heure de marche du dernier parking ? Une étude de marché complémentaire ne pourrait-elle pas confirmer ou infirmer cette hypothèse ?

2) Compte tenu de la valeur patrimoniale du vallon des Emeindras nous pensons qu'il n'est pas souhaitable de provoquer des flux de visiteurs trop important sur ce site. Il serait donc préférable de fonder

l'économie de ce projet sur le montage de produits touristiques de séjour (approche du milieu naturel, stages sportifs, séminaire de ressourcement, etc...) dont l'intérêt principal est l'isolement en pleine nature. Un complément de recettes apportées par la restauration ou le bar mis à disposition des utilisateurs des différents itinéraires voisins (GR9, piste de fond, raquette) reste d'un intérêt certain. Au-delà du complément de recette, l'existence d'un point de restauration sur ces itinéraires participerait à la qualité de ceux-ci.

Porteur du projet

La commune du Sappey est favorable au principe de gestion d'un tel équipement par une personne privée. Toutefois, Mr Perez a fait savoir récemment à la commune qu'il retirait temporairement son projet. Si cette position devenait définitive, la commune du Sappey, avec l'accord de Mr Perez, propose de ne pas abandonner cette idée et serait satisfaite de voir un projet semblable aboutir dans le cadre des grandes lignes données ci-dessus.

Dans cette optique, il serait aussi intéressant de rechercher des partenaires nouveaux permettant son aboutissement. (exemple : C.A.F., association de randonneurs, clubs sportifs, structure intercommunale) ”

Vote : Il est proposé au conseil municipal d'adopter le texte de cet avis.

Adopté à l'unanimité

Divers

Intervention François Messines

Il est regrettable que certains dépôts de matériels hors d'usage nuisent au cachet de notre village. La commune pourrait dans le même ordre d'idée mieux gérer ses containers de poubelles souvent débordants et fort peu esthétiques.

La séance est levée à 22 heures trente.